

**Conseil de Communauté**

Publié le : 04/07/2025

Séance du jeudi 26 juin 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 19 juin 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 23h39

Etaient présents : **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n°6), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n°11), Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°6), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°6), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESSA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n°11), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°7), M. Anthony POULIN (à compter de la question n°4), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°6), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chaleze :** M. René BLAISON (à compter de la question n°6), **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°11), **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD (à compter de la question n°7), **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN (à compter de la question n°6), **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ (jusqu'à la question n°17 incluse), **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°6), **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'à la question n°41 incluse), **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°6), **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN, **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'à la question n°6 incluse), **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI

Etaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, M. André TERZO, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Champagny :** M. Olivier LEGAIN, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick

CORNE, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS, **Merrey-Vieille** : M. Philippe PERNOT, **Pirey** : M. Patrick AYACHE, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Vieille** : M. Franck RACLOT, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Secrétaire de séance : Mme Anne OLSZAK

Procurations de vote : **Besançon** : M. Hasni ALEM à Mme Pascale BILLEREY, M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claudine CAULET à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n°10 incluse), Mme Julie CHETTOUH à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (à compter de la question n°14), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI, M. Saïd MECHAI à Mme Claude VARET, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Cyril DEVESA, M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF, Mme Juliette SORLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°5 incluse), M. André TERZO à Mme Anne BENEDETTO, Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR, **Champagny** : M. Olivier LEGAIN à M. Florent BAILLY, **Devecey** : M. Gérard MONNIEN à Mme Aline CHASSAGNE, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND à M. Eloy JARAMAGO, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS à M. Jean-Marc BOUSSET, **Pirey** : M. Patrick AYACHE à Mme Martine LEOTARD, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°7), **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY à M. Philippe SIMONIN

Délibération n°2025/2025.00185

**Rapport n°10 - Actualisation du PPIF 2025-2029 - Partie Investissement, Budget supplémentaire et
Décision Modificative n°1 2025**

Actualisation du PPIF 2025-2029 - Partie Investissement, Budget supplémentaire et Décision Modificative n°1 2025

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°1	06/06/2025	Favorable
Bureau	12/06/2025	Favorable

Résumé :

Le vote du Budget Supplémentaire / Décision modificative n°1 permet, comme chaque année, d'intégrer les résultats de l'exercice budgétaire précédent, de procéder aux ajustements de crédits nécessaires, dans le cadre de recettes ou dépenses nouvellement connues depuis le vote du Budget Primitif le 10 avril dernier et de présenter en parallèle l'actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF) pour sa partie Investissement.

L'actualisation du PPIF intègre le travail collectif de mise à jour intervenu et constitue une déclinaison affinée des opérations, en fonction de leur avancement et de leur montant. Elle correspond à une programmation 2025-2029 qui atteint au total près de 568 M€ tous budgets confondus, dont plus de 384 M€ sur le budget principal, attestant une fois de plus du caractère particulièrement ambitieux de la politique d'investissement conduite par Grand Besançon Métropole.

Partie 1 - Révision du Programme Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF) - Partie Investissement 2025-2029

La stratégie financière et budgétaire de Grand Besançon Métropole s'appuie, comme chaque année, sur deux documents stratégiques :

- la **prospective pluriannuelle**, actualisée chaque année dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires, en fonction des évolutions du contexte local et national ;
- le **Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF)**, qui constitue la **déclinaison par actions et projets de la prospective, mais également celle, priorisée et chiffrée, du projet de territoire.**
Ce plan est suivi et actualisé tout au long de l'année, dans la limite des capacités pluriannuelles d'investissement et de l'état d'avancement des grands chantiers du mandat.

Pour rappel, le PPIF est bâti sur la logique d'un investissement « de base » de 29 M€ par an sur le budget principal, majoré par un fléchage intégral des marges de manœuvre, que ce soit des résultats ponctuels antérieurs (ces résultats étant dus à la fois à la maîtrise du fonctionnement, mais également aux délais nécessaires à la mise en œuvre des grands projets du PPIF) et également des subventions d'équipement à percevoir.

La capacité d'investissement est déterminée **par la prospective financière**, permettant de s'assurer du maintien d'une situation financière saine (respect des seuils de gestion prudentiels), garantissant un bon niveau de réactivité pour faire face aux imprévus et aux évolutions du contexte.

De cette prospective découle une capacité de programmation, sur la base d'un objectif de taux de réalisation de 70 %, **dans le cadre d'une « autorisation de programme globale » sur les 5 prochaines années**, ouvrant la possibilité de moduler les inscriptions de crédits de paiement lors des différents exercices ou le cas échéant lors des décisions modificatives, en accélération par exemple des programmes engagés, dans le respect des équilibres pluriannuels globaux.

Cette logique particulièrement réactive, avec une actualisation de la capacité de programmation chaque année sur les 5 ans à venir, permet de garantir la réalisation des projets dans la durée et la mobilisation de l'ensemble des marges de manœuvre de GBM au service de l'investissement, ce qui a permis une augmentation de plus de 103 M€ de la programmation inscrite au PPI par rapport à celle prévue en 2020, sur le seul budget principal.

Cette méthode est d'autant plus importante à souligner dans un contexte d'incertitudes fortes au niveau national et des perspectives de contraintes supplémentaires qui pourraient être imposées aux collectivités, **qu'elle garantit le financement, et donc la faisabilité des opérations prévues**, grâce à la logique d'affectation des marges de manœuvre que GBM a su dégager et maintenir par la maîtrise de ses dépenses.

Le PPI traduit ainsi l'ambition clairement affirmée de GBM d'un niveau élevé et dynamique d'investissement, en soutien au développement du territoire, à l'emploi, et pour mener les projets d'équipement et d'aménagement stratégiques pour l'avenir du Grand Besançon, tout comme les projets de proximité essentiels au quotidien des habitants.

L'actualisation du PPIF – partie Investissement est ainsi menée annuellement et de façon collective, dans le cadre d'un Comité d'élus dédié, permettant de s'assurer de **la bonne articulation entre le PPIF et le projet de territoire, mais également de la prise en compte de l'impact en coût global de nos opérations, et notamment les impacts en fonctionnement des projets réalisés.**

La prospective actualisée en 2025 a ainsi permis de proposer une capacité de programmation de plus de 384 M€ sur la période 2025-2029 pour le seul budget principal.

A noter notamment l'inscription, en dépenses et en recettes, des nouveaux dispositifs d'Aides à la Pierre et du Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial, financés intégralement par l'Etat et l'ADEME. Pour mémoire, ce PPI intègre également une enveloppe prudentielle pour l'actualisation des prix de 2 M€.

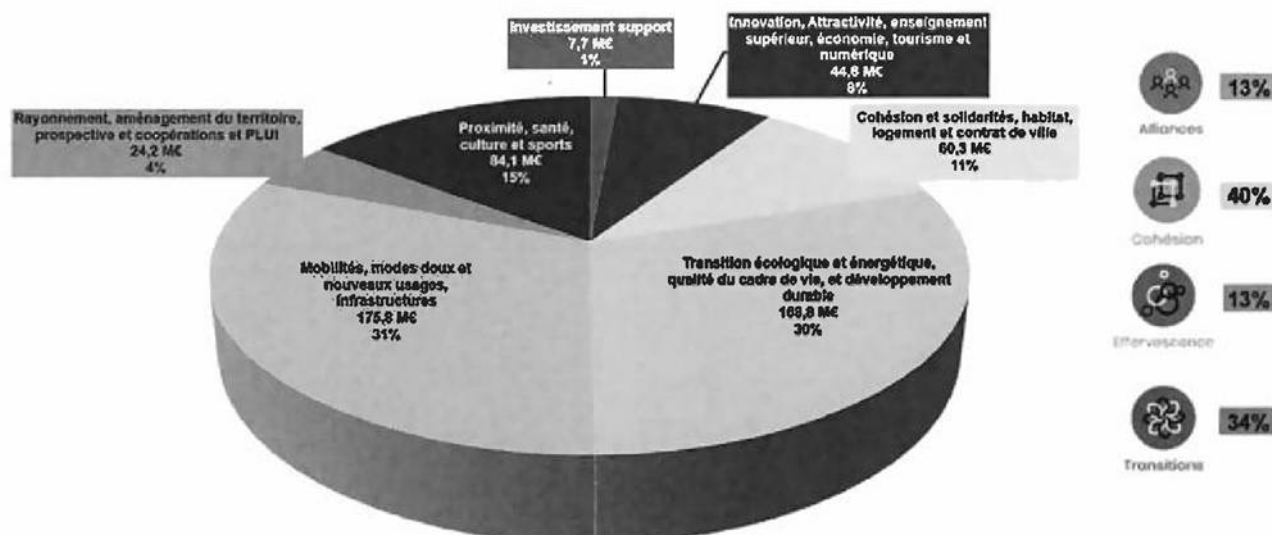
Tous budgets confondus, le Plan Pluriannuel d'Investissement, qui figure en annexe de la présente délibération, représente près de 568 M€ sur la période 2025-2029, les budgets annexes représentant quant à eux près de 184 M€.

En tout état de cause, le Plan Pluriannuel d'Investissement est un document évolutif, appelé à être actualisé régulièrement tout au long de l'année.

Une fois encore, il confirme que le PPIF de GBM pour sa partie Investissement est à la fois maximal, optimisé et entièrement affecté pour la période 2025-2029, avec de nombreuses opérations lancées, comme en témoigne notamment le bilan du projet de territoire.

L'ensemble des engagements du Grand Besançon en matière d'investissement actualisé à ce jour est présenté ci-après, par grands domaines de nos politiques publiques communautaires (hors enveloppe actualisation de prix de 2 M€) et par grand axe du projet de territoire.

Il convient de souligner que certains projets ont logiquement une vocation transversale et répondent à plusieurs axes du projet de territoire. Ce classement, à vocation informative et indicative, a été réalisé sur les finalités principales des opérations.



Le rapport proposé en deuxième partie permet d'ores et déjà de prendre en compte les ajustements de crédits, au titre de l'exercice 2025, liés à l'actualisation du PPI, en complément du Budget primitif.

Partie 2- Budget Supplémentaire 2025 - Décision modificative n°1 de 2025

S'agissant du budget principal, un Budget Supplémentaire est proposé dans le but d'intégrer la reprise des résultats 2024, après couverture des restes à réaliser, et ajuster certaines prévisions budgétaires en dépenses et en recettes. Les résultats 2024 repris seront affectés intégralement à la mise en œuvre opérationnelle des projets du PPIF - partie investissement.

Les ajustements effectués sur les budgets annexes s'établissent au titre de la Décision modificative n°1 de l'exercice, les résultats ayant fait l'objet d'une reprise anticipée dès le Budget primitif.

I. Budget Supplémentaire - Budget principal

A/ Affectation des résultats 2024 et financement des restes à réaliser

Suite à la finalisation du Compte administratif 2024, au calcul des résultats définitifs 2024 et à la confirmation de leurs modalités d'affectation, il convient d'affecter les résultats.

Ainsi, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 23 095 498,48 €. Il se compose du résultat de clôture déficitaire en investissement en 2024 (- 4 402 207 €) et du besoin de financement des restes à réaliser (18 693 291,48 €).

Le solde de l'excédent 2024 est pour sa part affecté à la section de fonctionnement pour 52 199 168,97 € et permet de dégager de l'autofinancement en effectuant un virement à la section d'investissement.

Conformément à la prospective de GBM, ce résultat est affecté intégralement à l'investissement pour les prochains exercices. Cela permet ainsi de programmer et réaliser le PPI tel que présenté dans la partie 1.

Par ailleurs, cette Décision modificative permet l'intégration de différents ajustements en recettes et en dépenses.

B/ En fonctionnement

1. Fiscalité et dotations

Des recettes de fonctionnement complémentaires sont inscrites au titre de la **régularisation du produit définitif 2024 de la fraction de TVA** relative à la compensation de la Taxe d'Habitation et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) (+133 K€).

Au final, la TVA du millésime 2024 a évolué de + 1,1 % par rapport à 2023 (contre 5,4 % annoncés dans la Loi de Finances et 0,8% effectivement versés l'an passé, après correction des hypothèses nationales).

Cette régularisation impacte également 2025, le produit de cette année étant figé sur l'exercice précédent dans le cadre de la Loi de Finances. Globalement, cet ajustement représente **266 K€** sur l'exercice 2025.

La prévision de recettes au titre de la fraction de TVA relative à la CVAE pour l'année 2025 est également ajustée à hauteur de **101 K€**, suite à la modification du mode de calcul de la part variable de la compensation, le Fonds National de l'Attractivité Economique du Territoire (FNAET), calculé en fonction des valeurs locatives (pour un tiers) et des effectifs employés du territoire pour deux tiers (ceux-ci étant désormais basés sur la Déclaration Sociale Nominative).

S'agissant des dotations de l'Etat, 150 K€ sont inscrits au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement, suite aux montants publiés après la finalisation du Budget primitif, soit respectivement + 141 K€ pour la dotation de compensation et + 9 K€ pour la dotation d'intercommunalité.

Le montant définitif de la DGF 2025 s'élève ainsi au global à 18,4 M€, en baisse de 108 K€ par rapport à 2024 (dont + 330 K€ sur la dotation d'intercommunalité, de 6,7 M€, et - 438 K€ sur la dotation de compensation, qui représente 11,7 M€ en 2025)

2. Politique de la Ville

40 K€ sont proposés en dépenses et en recettes en faveur des projets de fonctionnement portés par GBM pour **développer et soutenir les opérations d'animation dans les quartiers, dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville**, représentant au total 1,9 M€ sur l'exercice 2025, dont 100 K€ en fonctionnement pour les projets de Grand Besançon Métropole et de la Ville, conformément à la délibération proposée au présent Conseil Communautaire.

A noter que l'encaissement des subventions en matière de projets d'investissement, s'agissant de l'aménagement de la Place Marulaz, interviendra au fur et à mesure de la réalisation des opérations, la DPV correspondant à une recette imputée en fonctionnement.

3. Parc Automobile et Logistique

Dans le cadre de la politique conduite par GBM au titre de l'amélioration du tri et du recyclage des déchets, des crédits sont proposés à hauteur de 49 K€ pour, d'une part, renforcer la collecte des déchets recyclables en mélange (carton, papier, aluminium, plastique), dans le cadre du renouvellement du marché, avec l'intégration d'un lot spécifique dédié à ce type de déchets, et, d'autre part, installer des points de regroupement des déchets sur les sites de la City et du Centre Administratif Municipal de la Ville, afin de faciliter les missions des agents d'entretien.

Par ailleurs, 27 K€ sont positionnés pour faire face aux coûts supplémentaires engendrés par l'augmentation du volume de Déchets Industriels Banals (DIB) et l'actualisation des prix du marché correspondant.

En recettes, 6 K€ sont encaissés suite à des remboursements d'assurance et de sinistre sur un prêt de matériel.

C/ En investissement

• Dans le domaine de la transition énergétique, 50 K€ sont prévus en dépenses et en recettes pour amorcer la démarche engagée par GBM au titre du Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT), dispositif dont les actions de soutien sont financées intégralement par l'ADEME, dans le but de renforcer le développement des énergies renouvelables thermiques et de récupération (EnR&R) sur le territoire. En parallèle, la création d'une nouvelle Autorisation de Programme est proposée à hauteur de 3 M€, faisant l'objet d'une délibération spécifique.

• En matière d'actualisation des opérations d'investissement, les inscriptions de crédits proposées s'établissent comme suit, portant principalement sur des anticipations de crédits de paiement sur l'exercice 2025, attestant de l'accélération de la réalisation des opérations, sans impact global sur le montant global du PPI :

- 500 K€ dans le cadre de la réalisation des travaux d'extension de cimetières « hors les murs » des communes de Noiron, Franois et Besançon (Saint-Claude).
- 80 K€ pour des travaux urgents de sécurisation et de mises aux normes réglementaires sur certains parkings en zone urbaine (parkings Cassin, Marché Beaux-Arts, Mairie et Pasteur).
- 228 K€ pour engager la rénovation complète des gradins en bois situés entre le bâtiment de la Cité des Arts et les berges du Doubs. A noter qu'une indemnisation a été perçue par GBM (161 K€), au titre de la garantie décennale, suite aux désordres constatés.
10 K€ sont également inscrits pour la mise aux normes du restaurant Le Pixel en vue de la prochaine réouverture, avec une participation à prévoir de la Région.
- 60 K€ au titre de l'acquisition d'un véhicule utilitaire de voirie spécifique d'occasion, en remplacement d'un ancien matériel de transport.
- 30 K€ pour l'élaboration d'un diagnostic réglementaire précédant la vente du bâtiment BB1 du site de la City à la SEM patrimoniale AKTYA, dans le cadre du projet global de réhabilitation du bâtiment.

Dans le domaine de l'Enseignement supérieur, il est proposé d'inscrire un glissement de crédits de paiement à hauteur de 825 K€ en 2025 sur l'Autorisation de Programme « CAMPUS », principalement au titre de l'opération de rénovation du bâtiment C de Métrologie, dont la livraison est programmée au 2^{ème} semestre 2025.

En matière d'Economie et dans le cadre de l'aménagement de la zone à vocation économique Champs Chevaux de la commune de Saint-Vit, 129 K€ sont également avancés sur l'exercice 2025 pour procéder à une acquisition foncière.

Par ailleurs, les recettes d'investissement sont abondées de 10 K€ avec l'affectation à la Communauté Urbaine des prélèvements opérés sur les ressources fiscales de ses communes membres en déficit de logements sociaux (loi SRU).

Conformément à la réglementation, cette recette sera employée à des opérations d'acquisitions foncières ou immobilières en vue de financer des logements locatifs sociaux.

D/ Redéploiements et réaffectations de recettes

La Décision modificative prévoit des redéploiements de crédits entre chapitres budgétaires à hauteur de 51 K€ en fonctionnement, et 183 K€ en investissement.

Dans le domaine de la **Voirie**, des inscriptions de crédits sont prévues suite à l'obtention de nouvelles recettes affectées à des opérations spécifiques, notamment les Certificats d'Economie d'Energie obtenus sur l'éclairage public (81 K€), 526 K€ en GER Péri-Urbain (correspondant aux fonds de concours des communes pour des compléments de « surqualité » et à la participation de la société

Nexton (Ex Carrières de l'Est), suite à une dégradation intervenue sur la chaussée de la commune d'Osselle-Routelle), mais également des participations du Département pour la réalisation de travaux sur le domaine départemental (287 K€).

En outre, il est attendu des participations financières des aménageurs dans le cadre de conventions de Projet Urbain Partenarial (PUP) à hauteur de 119 K€.

E/ Opérations financières équilibrées en dépenses et recettes (écritures d'ordre)

Des crédits équilibrés en dépenses et recettes sont proposés afin d'intégrer en immobilisations définitives des dépenses d'études préalables (611 K€) et des avances sur des travaux désormais réceptionnés (230 K€).

F/ Nouvel équilibre du budget principal

Le besoin de financement par emprunt est annulé suite à la reprise du résultat. L'équilibre du BS se réalise avec un ajustement de l'enveloppe pour les investissements à venir, destinée intégralement à financer la réalisation des projets inscrits au PPIF sur la durée du mandat.

Une présentation par chapitre est jointe en annexe.

II. Décision Modificative - Budget annexe Transports

A/ Les ajustements en dépenses et recettes

La Décision modificative du budget annexe Transports intègre des écritures d'ordre relatives à des régularisations d'amortissement pour 36 K€.

B/ Régularisation non budgétaire de reprises de subventions

Une reprise de subvention a été effectuée à tort entre 2022 et 2024. Il convient d'annuler cette reprise via une opération non-budgétaire (débit au 1068 / crédit au 13948) pour un montant de 2 377,59 €.

Le détail de l'opération figure en annexe 3.

C/ Nouvel équilibre du budget annexe Transports

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est diminué de 36 K€ consécutivement aux écritures d'ordre ci-dessus.

La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe est inchangée, tout comme le besoin de financement par emprunt.

Une présentation par chapitre est jointe en annexe.

III. Décision modificative - Budget annexe Déchets

A/ Les ajustements en dépenses et recettes

Sur la section de fonctionnement et dans le cadre de la renonciation à l'assujettissement à TVA du budget à compter de 2025 (passage d'une gestion HT à TTC), des crédits sont réinscrits à hauteur de 410 K€ du fait de l'impossibilité de rattachement sur 2024 intervenue suite à ce changement de

réglementation fiscale, qui a impliqué l'utilisation des crédits 2025 (en contrepartie d'un résultat 2024 accru).

En investissement, des crédits complémentaires sont alloués pour accompagner le plan de renouvellement du parc matériel et ajuster la prévision budgétaire, avec l'acquisition de nouvelles bennes à ordures ménagères (BOM) par anticipation du prochain marché de collecte, pour un montant de 560 K€.

Les dépenses sont financées essentiellement par une réduction de 520 K€ du chapitre des dépenses imprévues et par l'inscription de la subvention CITEO du 4^{ème} trimestre 2024 qui n'a pu faire l'objet d'un rattachement.

B/ Nouvel équilibre du budget annexe Déchets

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de 556 K€. Le besoin de financement par emprunt n'est pas modifié.

Une présentation par chapitre est jointe en annexe.

IV. Décision modificative - Budget annexe Eau

A/ Les ajustements en dépenses et en recettes

La Décision modificative propose des redéploiements de crédits entre chapitres budgétaires en dépenses de fonctionnement (98 K€).

B/ Nouvel équilibre du budget annexe Eau

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié, ni le besoin de financement par emprunt.

Une présentation par chapitre est jointe en annexe.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le Budget Supplémentaire pour le budget principal par chapitre, tel que présenté en annexe, et conformément aux documents budgétaires, et reprenant les résultats de l'exercice précédent affectés, conformément à la délibération spécifique adoptée au cours de cette même séance ;
- approuve la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2025 par chapitre pour les budgets annexes Transports, Déchets et Eau, tel que présentée en annexe, et conformément aux documents budgétaires ;
- sollicite le Comptable public afin d'effectuer une opération non budgétaire au débit du compte 1068 et crédit du compte 13948 pour 2 377,59 € dans la comptabilité du budget annexe Transports afin d'annuler les reprises de subventions figurant à l'annexe 3.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Anne OLSZAK
Conseillère Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Annexe 1 - Plans Pluriannuels d'Investissement 2025-2029 par Budget (hors reports)

BUDGET PRINCIPAL

Programmes	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025- 2029
AP/CP Grande Bibliothèque	13 437 311	20 000 000	20 000 000	18 000 000	6 787 469	78 224 780
Voirie GER URBAIN (dont Ouvrages d'Art)	4 537 581	3 907 581	3 487 581	3 487 581	3 562 833	18 983 157
Voirie GER PERIURBAIN (dont Ouvrages d'Art)	4 324 938	3 612 938	3 612 938	3 612 938	3 612 938	18 776 690
Voirie REQUALIFICATION SECTEUR URBAIN	4 000 244	3 640 244	3 640 244	3 640 244	3 640 244	18 561 220
Participation Infrastructures routières (RN57)	3 000 000	4 000 000	4 500 000	4 000 000	2 116 875	17 616 875
AP/CP NPNRU 2016-2024	5 439 807	6 187 414	3 996 538	669 499	506 628	16 799 886
Réhabilitation de la City	3 055 000	3 055 000	3 055 000	3 055 000	3 055 000	15 275 000
Itinéraires Cyclables	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	15 000 000
Services communs (Dir. services informatiques)	2 465 000	3 200 000	2 230 000	2 200 000	2 200 000	12 295 000
Nouvelles Aides à la pierre déléguées	400 000	2 100 000	3 100 000	3 300 000	3 300 000	12 200 000
Nouvelles ZAE - Schéma directeur	999 000	901 000	2 300 000	3 000 000	3 500 000	10 700 000
AP/CP PLH 2024-2029	500 000	1 000 000	2 000 000	2 500 000	3 500 000	9 500 000
CPER Enseignement supérieur	940 000	3 680 000	3 809 319	800 000	0	9 229 319
AP/CP Campus La Bouloie	5 725 607	1 472 566	280 000	0	1 142 334	8 620 507
AP/CP Aides à la pierre déléguées	2 109 363	2 001 063	1 514 776	1 086 300	1 220 105	7 931 607
Plan De Mobilité	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	7 500 000
AP/CP Habitat 2013-2021	2 302 555	1 500 000	1 420 000	1 156 878	774 311	7 153 744
Voirie REQUALIFICATION SECTEUR PERIURBAIN	2 053 301	1 234 511	1 234 511	1 234 511	1 234 511	6 991 345
Passerelle Jean Abisse	1 299 191	4 000 000	1 196 765	0	0	6 495 956
AP/CP Schéma Gens Du Voyage : terrains familiaux, aire de très grands passage ...	593 568	2 406 376	2 372 350	696 857	0	6 069 151
Requalification des ZAE transférées	1 500 000	700 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000	5 500 000
Taxe d'Aménagement affectation SECTEUR PERIURBAIN	1 056 000	1 056 000	1 056 000	1 056 000	1 056 000	5 280 000
Subventions d'équipement aux communes	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
Cimetières : extension et création	950 000	1 250 000	1 010 000	400 000	1 020 490	4 630 490
Amendes de police: affectation SECTEUR URBAIN	1 647 562	730 000	730 000	730 000	730 000	4 567 562
Eaux Pluviales	450 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	4 450 000
TEMIS 1 : rachat des voiries, participations, avances PSI	298 000	0	218 720	1 689 652	1 692 686	3 899 058
Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial	50 000	500 000	850 000	1 000 000	606 390	3 006 390
PCAET et développemet des énergies renouvelables	502 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 502 000
TEMIS 2 : Participation équilibre, avances ...	450 000	450 000	450 000	450 000	433 279	2 233 279
Bibliothèque - Médiathèques	619 500	20 500	19 500	758 133	757 133	2 174 766

Programmes	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025- 2029
Gestion des voiries dans les ZAE transférées	408 770	408 770	408 770	408 770	408 770	2 043 850
Auxon - ZAC Nouvelle ère	400 000	400 000	400 000	400 000	393 000	1 993 000
Informatique - réseaux - travaux divers	365 000	375 000	380 000	360 000	375 000	1 855 000
Fonds climat	400 000	400 000	200 000	400 000	400 000	1 800 000
Mobilier et divers travaux (Parc Auto)	354 000	354 000	354 000	354 000	354 000	1 770 000
Etablissement Français du Sang	500 000	1 000 000	0	0	0	1 500 000
PLUi	436 798	350 000	321 612	148 000	183 000	1 439 410
Schéma aquatique : aménagement du plan d'eau d'Osselle-Routelle - phase 2 et 3	650 000	735 315	0	0	0	1 385 315
GEMAPI	198 500	265 500	265 500	265 500	265 500	1 260 500
Equipements cyclables	300 000	300 000	300 000	300 000	0	1 200 000
Amendes de police : affectation SECTEUR PERIURBAIN	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	1 200 000
Entretien Cité des arts	428 700	170 700	154 700	154 700	154 700	1 063 500
Réfection espaces partagés du TRAM	400 000	200 000	200 000	200 000	0	1 000 000
Fonds d'Intervention Economique et autres subventions	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000
Recherche amiante	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000
Topographie	160 000	160 000	330 000	160 000	160 000	970 000
Temis Innovation Maison des Microtechniques	172 000	172 000	172 000	172 000	172 000	860 000
Camping Chalezeule	366 373	447 519	0	0	0	813 892
Action recherche innovation FRI	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000
Enfouissement des réseaux secs	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000
Ordiclasse	135 000	135 000	135 000	135 000	135 000	675 000
Services communs (Parc Auto, médecine prof.)	207 000	107 000	107 000	107 000	107 000	635 000
Participation bâtiment Archives communautaires	200 000	260 000	100 000	0	0	560 000
Parcours VTT	475 000	0	0	0	0	475 000
Frais de raccordement	50 000	100 000	100 000	100 000	100 000	450 000
Requalification du site de Palente	0	0	450 000	0	0	450 000
AUDAB	137 500	137 500	137 500	0	0	412 500
Valorisation du patrimoine (fonds de concours/ plan de gestion UNESCO)	80 233	80 233	80 233	80 233	80 233	401 165
Citadelle : Hangar aux manœuvres	0	0	0	200 000	200 000	400 000
AP/CP Marnières	200 000	159 156	0	0	0	359 156
Réseaux de chaleur	105 000	130 000	100 000	0	0	335 000
Gros Entretien Pépinière de Palente	58 850	58 850	58 850	58 850	58 850	294 250
Instruments CRR	57 000	123 000	32 000	32 000	32 000	276 000
Gros Entretien Pépinière d'activité maraîchère	40 000	100 000	40 000	40 000	40 000	260 000

Programmes	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025- 2029
Organisme Foncier Solidaire	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
Aires d'accueil des Gens Du Voyage : renouvel., mise aux normes, amélioration	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000	225 000
SYM MICROPOLIS	40 618	41 024	41 434	41 849	42 267	207 192
Ports fluviaux (gestion des 3 sites)	100 000	20 000	20 000	15 000	45 000	200 000
Grandes Heures Nature	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	200 000
Travaux fibrages par SM Lumière	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	175 000
SM Maisons Comtoises Nancray (contribution en investissement)	31 000	31 000	31 000	31 000	31 000	155 000
Contrat de Canal	50 000	50 000	50 000	0	0	150 000
Smartcity	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000
Aides à l'investissement des entreprises	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000
Accompagnement installations maraîchage	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000
Fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental et pédagogique	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	125 000
Syndicat Mixte Aérodrome La Vèze	40 000	20 000	20 000	20 000	20 000	120 000
Participation au capital des structures associées d'aménagement : SEDIA, SPL T25 et AKTYA	102 000	0	0	0	0	102 000
Détection réseaux	100 000	0	0	0	0	100 000
Hébergement touristique	50 000	50 000	0	0	0	100 000
Etudes restructuration quartier PALENTE-ORCHAMPS	80 000	0	0	0	0	80 000
Dépôts et cautionnement Aires d'accueil des Gens Du Voyage	14 000	14 000	14 000	14 000	14 000	70 000
Outils d'attractivité	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	60 000
Hébergement de plein-air (aires de camping-cars)	10 000	50 000	0	0	0	60 000
Matériels et mobiliers animations commerciales	50 000	0	0	0	0	50 000
Reconversion site des Andiers	50 000	0	0	0	0	50 000
Diagnostics ralentisseurs	50 000	0	0	0	0	50 000
Gestion base de loisirs Osselle	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
Circuits pédestres et VTT (Vallée du Doubs)	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
Bio innovation	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
Projet Alimentaire Territorial (PAT)	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
Extension salle Marie Paradis	40 000	0	0	0	0	40 000
Aménagement des locaux (copropriété) et dépôt de garantie City	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	35 000
Camping Chalezeule (travaux courants)	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029
Aménagement du tramway (y compris nouveau terminus)	3 500 000					3 500 000
AP/CP MATERIELS ROULANTS	14 461 185	3 457 538	2 301 549			20 220 272
Acquisition de vélos	280 000	50 000	50 000	50 000	50 000	480 000
Acquisition de matériels roulants et embarqués	2 600 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	14 600 000
Travaux batiments	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
Acquisition de matériel informatique (y compris affichage stations)	300 000	100 000	100 000	100 000	500 000	1 100 000
Etudes	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
Mobilier réseau Ginko (acquisitions mobilières)	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000
Outillage (matériel industriel)	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	375 000
Pôles d'échange et voirie	301 500	300 000	300 000	300 000	300 000	1 501 500
Opérations diverses	150 000					150 000
GER		5 250 000				5 250 000

BUDGET ANNEXE DECHETS

	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029
Mobilier, matériel	25 400	25 000	25 000	25 000	25 000	125 400
Conteneurs	360 000	360 000	360 000	360 000	360 000	1 800 000
Points Apports Volontaires (PAV)	400 000	360 000	240 000	240 000	240 000	1 480 000
Bâtiment administratif	105 000	100 000	100 000	100 000	100 000	505 000
Véhicules	3 210 000	3 550 000	1 300 000	1 450 000	1 050 000	10 560 000
Régularisation TVA	458 508					458 508

BUDGET ANNEXE EAU

	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029
Rénovation station Malate	10 000					10 000
Rénovation Port Douvot	5 000					5 000
Protection des ressources	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	400 000
Branchements neufs	110 000	110 000	150 000	150 000	150 000	670 000
Travaux réseaux	3 050 000	4 100 000	4 100 000	4 100 000	4 100 000	19 450 000
Etudes et logiciels	575 000	150 000	150 000	150 000	150 000	1 175 000
Installations, matériel et mobilier	1 111 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	5 911 000
Constructions	1 475 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	7 475 000
Opérations diverses (y compris PSE)	650 000	860 000	820 000	820 000	820 000	3 970 000

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029
Achat de terrains	8 000					8 000
Branchements neufs	230 000	240 000	265 000	270 000	280 000	1 285 000
Travaux réseaux	2 100 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	14 100 000
Etudes et logiciels	662 000	180 000	190 000	200 000	200 000	1 432 000
Installations, matériel et mobilier	805 000	900 000	900 000	900 000	900 000	4 405 000
Constructions	3 585 000	2 600 000	2 985 000	2 980 000	2 970 000	15 120 000
Cartographie réseaux	120 000	80 000	60 000	195 000	50 000	505 000
Rénovation Port Douvot	5 000					5 000
STEP Chaudfontaine	4 500					4 500
STEP Torpes	30 000					30 000
STEP Pugey	800 000					800 000
STEP Mamirolle	500 000	3 000 000	500 000			4 000 000
Opérations diverses			2 100 000	2 455 000	2 600 000	7 155 000

BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN

	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029
Etude schéma directeur				60 000	60 000	120 000
Achats de matériel	3 190	3 190	3 190	3 190	3 190	15 950
Conformité et amélioration chaufferie	150 000	153 000	156 000	159 000	162 000	780 000
Conformité et amélioration réseau	50 000	29 000	30 000	31 000	33 000	173 000
Développement réseau	7 421 000	4 527 000	3 000 000	1 200 000	500 000	16 648 000
Nouvelle chaufferie	78 000	3 937 000	6 666 000	2 865 000	900 000	14 446 000

ANNEXE N°2 - REPARTITION PAR CHAPITRE

BUDGET PRINCIPAL avec Restes à Réaliser

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BS 2025
R	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	48 565
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	17 015
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	204 103
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES		269 683
O	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	52 688 051,97
SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE		52 688 051,97
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		52 957 734,97

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BS 2025
R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	4 402 207
	204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	10 114 358,96
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 828 637,04
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 653 700,02
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	9 485 029,98
	26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	-42 327
	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	260 000
	45812 OPERATION SOUS MANDAT LEARNING CENTER	28 560
	45815 OPERATION SOUS MANDAT MISE A NIVEAU DU BATIMENT DE DROIT	-3 287
	45817 OPERATION SOUS MANDAT MISE A NIVEAU DU BATIMENT DE METROLOGIE	800 000
	45819 OPSA CD25	1 177 326
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES		54 704 205
O	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	840 305
SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE		840 305
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		55 544 510

RECETTES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BS 2025
R	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	52 199 168,97
	70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	130 000
	73 IMPOTS ET TAXES	365 365
	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	190 634
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	72 567
SOUS TOTAL RECETTES REELLES		52 957 734,97
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		52 957 734,97

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BS 2025
R	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	23 095 498,48
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	805 771
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-23 333 227
	45829 OPSA CD25	1 448 110,55
SOUS TOTAL RECETTES REELLES		2 016 153,03
O	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	52 688 051,97
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	840 305
SOUS TOTAL RECETTES ORDRE		53 528 356,97
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		55 544 510

BA TRANSPORTS (en HT)

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		DM1 2025
O	023 Virement à la section d'investissement	-36 144
	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 144
SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE		0
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		0

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		DM1 2025
O	021 Virement à la section de fonctionnement	-36 144
	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 144
SOUS TOTAL RECETTES ORDRE		0
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		0

BA DECHETS (en TTC)

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		DM1 2025
R	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	260 000
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	150 000
	022 DEPENSES IMPREVUES	-520 000
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES		-110 000
O	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	556 148
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 852
SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE		560 000
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		450 000

RECETTES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		DM1 2025
R	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	450 000
SOUS TOTAL RECETTES REELLES		450 000
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		450 000

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		DM1 2025
R	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	560 000
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES		560 000
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		560 000

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		DM1 2025
O	021 VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	556 148
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 852
SOUS TOTAL RECETTES ORDRE		560 000
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		560 000

BUDGET EAU (en HT)

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		DM1 2025
R	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	50 000
	014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	48 259
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-98 259
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES		0
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		0

Annexe 3 – Opération d'ordre non budgétaire

ANNULATION REPRISE DE SUBVENTION FICHE AUT08_21_01322

Fiche	Annuité 2022	Annuité 2023	Annuité 2024	TOTAL
AUT08_21_01322	792,53 €	792,53 €	792,53 €	2 377,59 €